

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-0030

Séance du 05 AVRIL 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 27/03/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 27/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, , Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. ROCHE Gilles

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. COLLET Baptiste a donné pouvoir à Gilles GROSSAT

Mme GONZALEZ Sindy a donné pouvoir à Christophe HENRY

M. Christophe HENRY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le contenu du compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, par Madame la trésorière, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré
le 05 avril 2023

Pour extrait conforme,
La présidente
Annie GENEVOIS

Le secrétaire de séance
Christophe HENRY

